

Module vidéo Devenir ingénieur territorial en 2025

Générique début

Bonjour et bienvenue dans ce module !

Vous envisagez de vous inscrire à la session 2025 du concours d'ingénieur territorial ? Vous êtes au bon endroit pour disposer de toutes les informations avant votre inscription.

En effet, ce module vous permettra :

- De disposer des informations nécessaires tant sur le plan pratique que pédagogique,
- De mieux connaître le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- Enfin de connaître les attendus des épreuves et les outils à votre disposition pour vous informer et vous préparer.

N'hésitez pas à consulter les offres d'emploi sur le site Emploi-Territorial. Actuellement plus de 1600 offres sont en cours sur le territoire national.

Le cadre d'emplois

Le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux constitue un cadre d'emplois scientifique et technique classé en catégorie A.

Il relève de la filière technique.

Il comprend trois grades :

- le grade d'ingénieur
- d'ingénieur principal
- et d'ingénieur hors classe

Les ingénieurs territoriaux exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère scientifique et technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public territorial.

Ils interviennent dans les domaines de l'ingénierie, gestion technique et architecture, infrastructures et réseaux, prévention et gestion des risques, urbanisme, aménagement et paysages et informatique et systèmes d'information.

Le concours d'ingénieur est ouvert dans ces 5 spécialités.

Ils assurent des missions de conception et d'encadrement. Ils peuvent se voir confier

des missions d'expertise, des études ou la conduite de projets. Ils sont chargés, suivant le cas, de la gestion d'un service technique, d'une partie du service ou d'une section à laquelle sont confiées les attributions relevant de plusieurs services techniques.

Les conditions d'accès

Le recrutement au grade d'ingénieur territorial intervient après inscription sur une liste d'aptitude établie après concours.

Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues aux articles L642-1 et suivants du code de l'éducation.

Il est également ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'architecte ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités du concours.

En l'absence de possession des titres ou diplômes requis, une demande d'équivalence de diplôme peut être déposée auprès du CNFPT.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et aux agents publics, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics effectifs. Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions.

Le calendrier

La période d'inscription au concours d'ingénieur territorial est ouverte du 17 décembre 2024 au 22 janvier 2025.

L'épreuve écrite d'admissibilité pour le concours externe se déroulera le mercredi 18 juin 2025.

Pour le concours interne, les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront les mercredi 18 juin et jeudi 19 juin 2025.

Les épreuves orales d'admission et l'épreuve facultative de langue se dérouleront à l'automne 2025.

Consultez les sites internet des centres de gestion organisateurs pour connaître les dates précises.

Les épreuves

Le concours externe comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

L'épreuve écrite d'admissibilité a pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à exercer ses fonctions au sein d'une collectivité territoriale.

Cette épreuve consiste, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, en la rédaction d'une note tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier.

Celui-ci porte sur l'une des spécialités choisies par le candidat au moment de son inscription.

La durée de l'épreuve est de 5 heures et elle est affectée d'un coefficient 5.

Attention, les cadrages de l'épreuve de note ont été modifiés pour la session 2025. Le sujet peut inviter le candidat à assortir ses propositions d'annexes permettant d'éclairer la mise en œuvre concrète des propositions formulées et de faciliter leur appropriation par le destinataire de la note.

A titre d'exemples, un rétroplanning, une carte des acteurs, un projet de courriel peuvent être des annexes demandées au candidat afin d'illustrer ses propositions. Pour plus d'informations à propos de ces nouveaux attendus, reportez-vous aux cadrages en ligne sur le site Concours-Territorial ou sur les sites des centres de gestion organisateurs.

Pour les candidats déclarés admissibles par le jury réglementaire à l'issue de la phase écrite, l'épreuve orale d'admission consiste en un entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat.

L'entretien dure 40 minutes et est affecté d'un coefficient 5.

Attention, en vue de cette épreuve d'entretien, le candidat constitue et transmet, lors de son inscription, une fiche individuelle de renseignements au service gestionnaire du concours à une date fixée par celui-ci. Cette fiche n'est pas notée. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Le concours interne comporte trois épreuves écrites d'admissibilité.

La première épreuve consiste en la rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription. L'épreuve dure 4 heures et elle est affectée d'un coefficient 3.

La seconde épreuve est une épreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée, d'une durée de 4 heures, elle est affectée d'un coefficient 3.

La troisième épreuve consiste en l'établissement d'un projet ou d'une étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat au moment de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'épreuve dure 8 heures et elle est affectée d'un coefficient 7.

Enfin, pour les candidats déclarés admissibles par le jury réglementaire, l'épreuve orale d'admission consiste en un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat.

Cet entretien dure 40 minutes et est affecté d'un coefficient 5.

Sur les deux voies de concours, l'entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisies par le candidat au moment de son inscription au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

Sur le concours externe, l'épreuve d'admission consiste en un entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat.

Pour le concours interne, il s'agit d'un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat.

L'entretien vise ensuite, pour les candidats au concours externe, à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à exercer et pour les candidats au concours interne, leur capacité à analyser leur environnement professionnel.

Sur les deux voies de concours, le candidat doit démontrer sa capacité à résoudre des problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur territorial.

Les outils et ressources à disposition

Afin de vous préparer au mieux aux épreuves, nous vous recommandons vivement de consulter attentivement les notes de cadrage des différentes épreuves, les annales de sujets et les rapports de jury des sessions précédentes.

Vous pouvez retrouver ces ressources en accès libre sur le site Concours-Territorial ou sur les sites internet des centres de gestion organisateurs.

Vous retrouverez également de nombreuses ressources sur le site internet du CNFPT qui propose des fils d'actualité, des fiches de révision, des séminaires en ligne et des vidéos accessibles gratuitement.

N'hésitez pas également à consulter la rubrique « Pourquoi choisir la territoriale ? » en accès libre sur le site internet du CIG Petite couronne.

Vous pourrez y retrouver les vidéos « Cassons les idées reçues » mais également de nombreuses ressources sur la territoriale.

Générique fin